PRINCIPE D'UN JEU À DISTANCE INSTANTANÉ

Chaque participation à un jeu à distance instantané (ou billet virtuel) reçoit un numéro de transaction unique. Ce numéro est enregistré dans le système informatique de la Loterie Nationale et figure dans l'historique du compte de jeu du joueur.

Lorsque le joueur confirme son achat, le système informatique de la Loterie Nationale détermine de manière aléatoire si cette participation est gagnante et, le cas échéant, le montant du lot attribué. Cette information est enregistrée sous le numéro de transaction correspondant. Les gains affichés pendant le jeu sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique du compte de jeu.

Dès la fin du jeu, le joueur peut consulter dans l'historique de son compte de jeu le résultat de sa participation.

La mécanique de jeu, son scénario, ses animations et les interactions proposées permettent au joueur de découvrir ce résultat de manière ludique et ont pour seule fonction de révéler de manière ludique un résultat déjà déterminé et enregistré lors de la confirmation de l'achat. Les actions réalisées par le joueur au cours du jeu n'ont aucune influence sur le résultat de la participation ni sur l'attribution éventuelle d'un lot.

La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la correspondance entre les informations affichées à l'écran et les données enregistrées dans son système informatique.

En cas de différence entre l'affichage du jeu et les données enregistrées dans le système informatique de la Loterie Nationale, ces dernières prévalent pour déterminer le résultat de la participation et l'éventuelle attribution d'un lot.

RÈGLES DU JEU
FROSTY MATCH – 2 € - 3 € - 5 € - 10 €

Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1er, art. 6, §1, 1° et art. 11, §1, alinéa 1er) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 14.10.2026.

Prix par participation

2 – 3 – 5 – 10 €

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 2 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS	MONTANT TOTAL DES LOTS	1 CHANCE DE GAIN SUR
	(en €)	(en €)	
1	50.000	50.000,00	2.000.000,00
3	400	1.200,00	666.666,67
13	200	2.600,00	153.846,15
25	80	2.000,00	80.000,00
25	64	1.600,00	80.000,00
75	60	4.500,00	26.666,67
50	52	2.600,00	40.000,00
75	48	3.600,00	26.666,67
25	47	1.175,00	80.000,00
75	46	3.450,00	26.666,67
75	44	3.300,00	26.666,67
75	42	3.150,00	26.666,67
1.375	40	55.000,00	1.454,55
25	33	825,00	80.000,00
25	31	775,00	80.000,00
500	30	15.000,00	4.000,00
575	28	16.100,00	3.478,26
25	27	675,00	80.000,00
500	26	13.000,00	4.000,00
125	24	3.000,00	16.000,00
25	23	575,00	80.000,00

100	22	2.200,00	20.000,00
5.751	20	115.020,00	347,77
222	17	3.774,00	9.009,01
250	16	4.000,00	8.000,00
250	15	3.750,00	8.000,00
500	14	7.000,00	4.000,00
250	13	3.250,00	8.000,00
3.450	12	41.400,00	579,71
2.875	11	31.625,00	695,65
5.128	10	51.280,00	390,02
1.250	9	11.250,00	1.600,00
53.903	8	431.224,00	37,10
7.500	7	52.500,00	266,67
13.500	6	81.000,00	148,15
17.501	5	87.505,00	114,28
220.308	4	881.232,00	9,08
112.549	3	337.647,00	17,77
275.109	2	550.218,00	7,27
TOTAL 724.088		TOTAL 2.880.000,00	TOTAL 2,76

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 3 €

NOMBRE DE LOTS	**MONTANT DES LOTS**	**MONTANT TOTAL DES LOTS**	**1 CHANCE DE GAIN SUR**
	(en €)	**(en €)**	
1	75.000,00	75.000,00	2.000.000,00
3	600	1.800,00	666.666,67
13	300	3.900,00	153.846,15
25	120	3.000,00	80.000,00
25	96	2.400,00	80.000,00
75	90	6.750,00	26.666,67
50	78	3.900,00	40.000,00
75	72	5.400,00	26.666,67
25	70,5	1.762,50	80.000,00
75	69	5.175,00	26.666,67
75	66	4.950,00	26.666,67
75	63	4.725,00	26.666,67
1.375	60	82.500,00	1.454,55
25	49,5	1.237,50	80.000,00
25	46,5	1.162,50	80.000,00
500	45	22.500,00	4.000,00
575	42	24.150,00	3.478,26
25	40,5	1.012,50	80.000,00
500	39	19.500,00	4.000,00
125	36	4.500,00	16.000,00
25	34,5	862,50	80.000,00
100	33	3.300,00	20.000,00
5.751	30	172.530,00	347,77
222	25,5	5.661,00	9.009,01
250	24	6.000,00	8.000,00
250	22,5	5.625,00	8.000,00
500	21	10.500,00	4.000,00
250	19,5	4.875,00	8.000,00
3.450	18	62.100,00	579,71
2.875	16,5	47.437,50	695,65
5.128	15	76.920,00	390,02
1.250	13,5	16.875,00	1.600,00
53.903	12	646.836,00	37,10
7.500	10,5	78.750,00	266,67
13.500	9	121.500,00	148,15
17.501	7,5	131.257,50	114,28
220.308	6	1.321.848,00	9,08
112.549	4,5	506.470,50	17,77
275.109	3	825.327,00	7,27
TOTAL 724.088		TOTAL 4.320.000,00	TOTAL 2,76

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 5 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS	MONTANT TOTAL DES LOTS	1 CHANCE DE GAIN SUR
	(en €)	(en €)	
1	125.000,00	125.000,00	2.000.000,00
3	1.000,00	3.000,00	666.666,67
13	500	6.500,00	153.846,15
25	200	5.000,00	80.000,00
25	160	4.000,00	80.000,00
75	150	11.250,00	26.666,67
50	130	6.500,00	40.000,00
75	120	9.000,00	26.666,67
25	117,5	2.937,50	80.000,00
75	115	8.625,00	26.666,67
75	110	8.250,00	26.666,67
75	105	7.875,00	26.666,67
1.375	100	137.500,00	1.454,55
25	82,5	2.062,50	80.000,00
25	77,5	1.937,50	80.000,00
500	75	37.500,00	4.000,00
575	70	40.250,00	3.478,26
25	67,5	1.687,50	80.000,00
500	65	32.500,00	4.000,00
125	60	7.500,00	16.000,00
25	57,5	1.437,50	80.000,00
100	55	5.500,00	20.000,00
5.751	50	287.550,00	347,77
222	42,5	9.435,00	9.009,01
250	40	10.000,00	8.000,00
250	37,5	9.375,00	8.000,00
500	35	17.500,00	4.000,00
250	32,5	8.125,00	8.000,00
3.450	30	103.500,00	579,71
2.875	27,5	79.062,50	695,65
5.128	25	128.200,00	390,02
1.250	22,5	28.125,00	1.600,00
53.903	20	1.078.060,00	37,10
7.500	17,5	131.250,00	266,67
13.500	15	202.500,00	148,15
17.501	12,5	218.762,50	114,28
220.308	10	2.203.080,00	9,08
112.549	7,5	844.117,50	17,77
275.109	5	1.375.545,00	7,27
TOTAL 724.088		TOTAL 7.200.000,00	TOTAL 2,76

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 10 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS	MONTANT TOTAL DES LOTS	1 CHANCE DE GAIN SUR
	(en €)	(en €)	
1	250.000	250.000,00	2.000.000,00
3	2.000	6.000,00	666.666,67
13	1.000	13.000,00	153.846,15
25	400	10.000,00	80.000,00
25	320	8.000,00	80.000,00
75	300	22.500,00	26.666,67
50	260	13.000,00	40.000,00
75	240	18.000,00	26.666,67
25	235	5.875,00	80.000,00
75	230	17.250,00	26.666,67
75	220	16.500,00	26.666,67
75	210	15.750,00	26.666,67
1.375	200	275.000,00	1.454,55

25	165	4.125,00	80.000,00
25	155	3.875,00	80.000,00
500	150	75.000,00	4.000,00
575	140	80.500,00	3.478,26
25	135	3.375,00	80.000,00
500	130	65.000,00	4.000,00
125	120	15.000,00	16.000,00
25	115	2.875,00	80.000,00
100	110	11.000,00	20.000,00
5.751	100	575.100,00	347,77
222	85	18.870,00	9.009,01
250	80	20.000,00	8.000,00
250	75	18.750,00	8.000,00
500	70	35.000,00	4.000,00
250	65	16.250,00	8.000,00
3.450	60	207.000,00	579,71
2.875	55	158.125,00	695,65
5.128	50	256.400,00	390,02
1.250	45	56.250,00	1.600,00
53.903	40	2.156.120,00	37,10
7.500	35	262.500,00	266,67
13.500	30	405.000,00	148,15
17.501	25	437.525,00	114,28
220.308	20	4.406.160,00	9,08
112.549	15	1.688.235,00	17,77
275.109	10	2.751.090,00	7,27
TOTAL 724.088		TOTAL 14.400.000,00	TOTAL 2,76

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1er, 3° est fixé à 25 % (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

Mécanique de jeu

Le joueur choisit d'abord une mise : 2 €, 3 €, 5 € ou 10 €. À chaque mise correspond un plan des lots différent (tel qu'indiqué ci-dessus). Il peut ensuite acheter le jeu. La mise ne peut être changée en cours de jeu. Les règles du jeu sont les mêmes pour chaque mise.

Le billet virtuel comprend un jeu principal et un jeu Extra qui peut apparaître dans un cas spécifique.

La zone de jeu du jeu principal se compose d'une grille de 24 cases, bordée d'une légende reprenant :

- pour chacun des 6 symboles de jeu distincts, une jauge qui indique le nombre de symboles collectés par rapport au nombre requis pour que le montant de lot associé, exprimé en chiffres arabes, soit attribué ;
- le nombre de tours de jeu restants ;
- un compteur des symboles « flocon de neige » collectés.

Le joueur dispose de 8 tours de jeu. À chaque tour, il active le bouton « GO » pour faire apparaître de nouveaux symboles de jeu dans la grille.

Lorsque le joueur découvre un groupe d'au moins 3 symboles de jeu identiques adjacents, appelé « groupe gagnant », ces symboles sont automatiquement reportés dans la légende correspondante, supprimés de la grille et remplacés par de nouveaux symboles de jeu.

Lorsque le joueur récolte autant de symboles de jeu identiques qu'il en faut pour remplir une jauge dans la légende, il gagne le montant de lot correspondant, exprimé en chiffres arabes.

Lorsque le joueur collecte 5 symboles « flocon de neige », il accède au jeu Extra grâce auquel il peut gagner un montant de gain instantané, un ou plusieurs tour(s) de jeu supplémentaire(s) dans le jeu principal ou un ou plusieurs symbole(s) de jeu qui sont automatiquement reporté(s) dans la légende correspondante.

Dans le jeu Extra, le joueur choisit 1 mini-jeu parmi les 5 disponibles :

- le mini-jeu « Dé » : après avoir lancé le dé, le joueur découvre dans la légende le gain correspondant au nombre de points affichés sur le dé ;

- le mini-jeu « Cartes » : après avoir choisi 1 carte parmi les 3 proposées, le joueur découvre le gain remporté ;
- le mini-jeu « Roue » : après avoir activé la roue en appuyant sur le bouton « GO », le joueur remporte le gain désigné par la flèche ;
- le mini-jeu « Boule de neige » : après avoir choisi 1 cible parmi les 5 proposées, le joueur découvre le gain remporté ;
- le mini-jeu « Glaçon » : après avoir cliqué plusieurs fois sur le glaçon pour le casser, le joueur découvre le gain remporté.

Le jeu se termine lorsque tous les tours du jeu principal ainsi que l'éventuel jeu Extra ont été joués.

Il est possible que le jeu attribue un ou plusieurs montants de lots, auquel cas ces montants de lots sont cumulés.

Un billet virtuel gagnant ne donne droit qu'à un seul lot tel que prévu au plan des lots.

Si aucune jauge n'est entièrement complétée et que le jeu extra n'attribue aucun gain instantané, le billet est toujours perdant.

La Loterie Nationale peut prévoir un bouton permettant au joueur de tout révéler et de découvrir le résultat de jeu du billet virtuel sans autre action de sa part.

Prise de connaissance des règles du jeu

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et les accepter/les avoir acceptées. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées depuis la dernière participation du joueur.